

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/094**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

**SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 25 : ATTRIBUTION DE MARCHES**

### **3. MARCHÉ DE RÉALISATION DU JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Patrick HINSCHBERGER, adjoint au maire,

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie en date du 27 mai 2019,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de confier le marché de réalisation du journal d'information de la commune à la société L'HUILLIER selon bordereau de prix ci-joint.

Impression & conception pour 2300 exemplaires	2 pages	4 pages	8 pages	12 pages	16 pages	20 pages	24 pages	28 pages	32 pages	36 pages	40 pages
Coût HT en €	200	310	665	980	1 167	1 485	1 680	2 055	2 250	2 550	2 750
TVA en €	20	31	66,50	98	116,70	148,50	168	205,50	225	255	275
Total TTC en €	220	341	731,50	1 078	1 283,70	1 633,50	1 848	2 260,50	2 475	2 805	3 025

Le marché prend effet à compter du 20 juin 2019, pour une durée d'une année, renouvelable 2 fois pour la même durée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 21 juin 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT